

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet F.E.C.R PRODUCTION sur la commune principale de l'AIOT 16 rue etienne dolet 08700 NOUZONVILLE.

La référence de votre dossier est A-3-9PT5IJLXN et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 10/03/2023 à 11h44 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET :

Organisme :

Nom :

Prénom :

Fonction

Personne morale

N° SIRET **34295384100018**

Raison sociale **F.E.C.R PRODUCTION**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

RUE ETIENNE DOLET

rue etienne dolet

08700 NOUZONVILLE

Signataire

Nom :

Prénom :

Qualité :

Référent

Nom :

Prénom :

Fonction :

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **F.E.C.R PRODUCTION**

Description des activités :

Les sociétés F.E.C.R PRODUCTION et Usines du Pâquis sont deux unités implantées sur la commune de Nouzonville (08700). L'établissement Usines du Pâquis est une filiale appartenant à 100% à la société F.E.C.R PRODUCTION. Cette dernière exploite les activités de forge, usinage et oxycoupage mécano-soudure de pièces métalliques. Les installations de la société Usines du Pâquis disposent actuellement d'un récépissé de déclaration en date du 4 février 1985 pour des activités de travail mécanique des métaux et alliages, trempe, recuit ou revenu des métaux et alliages, l'exploitation d'une installation d'air, l'emploi de matières abrasives et l'exploitation d'un dépôt aérien de fuel lourd et fuel domestique. Ce récépissé de déclaration initiale est au nom de la société Forges et estampage de Château-Regnault. A la suite d'un changement d'exploitant en 1992, la société Forges et estampage de Château-Regnault a été renommée Usines du Pâquis. Une déclaration de changement d'exploitant a été réalisée le 2 mars 2023 désignant F.E.C.R PRODUCTION comme exploitant (référence du dossier : A-3-WQ6H FY9N6). A ce jour, la société F.E.C.R PRODUCTION porte la filiale Usines du Pâquis sous son entité juridique. L'effectif au sein des établissements F.E.C.R PRODUCTION et Usines du Pâquis est porté à 45 personnes. Cette procédure de télédéclaration concernant les rubriques 2575 et 2921 est réalisée dans le cadre de la régularisation administrative de la société F.E.C.R PRODUCTION. L'installation de refroidissement présente sur le site est une tour aéroréfrigérante d'une puissance thermique évacuée de 500 kW. Cette dernière permet de refroidir les eaux de chauffage par induction et est située à l'extérieur de la forge.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

16 rue etienne dolet

08700 NOUZONVILLE

X : 825686

Y : 6969707

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2921	2921-1-b	Refroidissement évaporatif ou récupération de la chaleur	Puissance thermique 500 kW	DC	
2575	2575	Emploi de matières abrasives	Puissance totale installée 38.2 kW	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **25**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduelles issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Les rejets émis par la tour aéroréfrigérante sont constitués de vapeur d'eau et de fines gouttelettes d'eau issues du circuit de refroidissement. Afin de prévenir tout risque de dissémination dans l'atmosphère de légionelles, le site F.E.C.R PRODUCTION réalise les contrôles selon les prescriptions réglementaires en vigueur.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

En fonctionnement normal, la tour aéroréfrigérante rejette de la vapeur d'eau ne nécessitant pas de traitement.

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Le fonctionnement de la TAR ne génère pas de déchets, hormis les emballages de produits de traitements. Ces derniers sont évacués en tant que déchets d'emballages.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Prise d'eau dans la Goutelle située à proximité. Des extincteurs sont installés dans les différents bâtiments adaptés aux risques en présence. Ces derniers sont contrôlés une fois par an. Les installations électriques sont contrôlées périodiquement.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
Démarche effectuée dans le cadre d'une régularisation administrative (arrêté préfectoral de mise en demeure n°2023-59) sera suivi d'un dépôt de dossier d'enregistrement en préfecture sous un délai de 6 mois selon les prescriptions de l'arrêté.	06/02/2023	DREAL
L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)		

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

MANDATS DE DEPOT DECLARATION.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Rayon de 100 m FECR Production.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

plan des réseaux FECR.pdf